PROCÈS-VERBAL
du Conseil municipal
de ST- LEGER SOUS CHOLET

SÉANCE DU 7 JUILLET 2012 - 20h00

L'an Deux mille douze, le sept juillet, le Conseil municipal de la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET dûment convoqué le 28 juin 2012, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, Maire de la Commune.

PRESENTS : J.P. OLIVARES, J.C. SORIN, C. DROUET, J.P. JOSELON, C. USUREAU, C. OGER, V. GOURDON, R. MARCHAND, O. MAQUAIRE, M. GUEDON, M. TIGNON, J.R. TIGNON, M.J. TANGUY

Membres excusés : M. POTIRON *(pouvoir donné à C. DROUET)*, O. BACLE, B. AUDUSSEAU *(pouvoir donné à J.C. SORIN),* M.F. CEUS *(pouvoir donné à J.P. OLIVARES)*, C. RIPOCHE *(pouvoir donné à J.P. JOSELON)*, R SCELO *(pouvoir donné à M. TIGNON)* C. TILLETTE, M. AUBRY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian USUREAU

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

I – ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 4 MAI ET 1ER JUIN 2012

Adoptés.

II – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE SIGNALISATION ROUTIERE AVEC LA C.A.C.

Plusieurs communes de la C.A.C. ont besoin de disposer de fournitures de signalisation routière.

A cet effet, il a été envisagé de constituer un groupement de commande. Pour ce faire, il est proposé une convention ayant pour objet de définir les modalités de constitution et de fonctionnement de ce groupement.

Le coordonnateur, à savoir la Ville de CHOLET :

- procède à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants.
- signe et notifie les marchés correspondants.

Le coordonnateur du groupement prend en charge les frais liés à la passation des différentes procédures et notamment :

- aux avis d'appel public à la concurrence et avis d'attribution.
- à la reprographie des dossiers de consultation.

Le choix des titulaires des marchés est fait par la Commission d'appel d'offres où chaque commune aura un représentant. Le groupement est constitué pour une durée d'un an reconductible expressément trois fois.
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

DESCRIPTION DES MISSIONS	
DISPOSITIONS GENERALES	
➜ Organisation et transmission des plannings du projet. ➜ Information périodique et chaque fois que nécessaire, des membres du groupement sur l'évolution du contexte financier du(des) marché(s).	
DEFINITION DES BESOINS	
Coordonnateur	**Membre du groupement**
- choisit le mode de consultation - élabore le dossier de consultation - transmet, pour avis, aux membres du groupement, le dossier de consultation	- recense et transmet ses besoins au coordonnateur dans un délai compatible avec le planning du projet. - valide le dossier de consultation dans un délai de 10 jours à compter de la réception.
PASSATION DU MARCHE	
Coordonnateur	**Membre du groupement**
- rédige et envoie l'avis d'appel à la concurrence - analyse les offres - prépare les travaux de la commission d'appel d'offres - signe, notifie et transmet les marchés aux services de contrôle et aux membres du groupement	
EXECUTION DU MARCHE	
Coordonnateur	**Membre du groupement**
Sans objet	- émet des bons de commandes dans le respect de ses engagements financiers

Au vu des besoins, la Commune s'engage sur une dépense annuelle maximum de **4 500 € TTC.**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE les termes de la convention**
- **AUTORISE M. le Maire à la signer**

III – CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE "LES TILLEULS" Révision de la participation

Lors de la réunion du Conseil municipal du 23 mars 2012, il a été décidé de verser à l'école privée « Les Tilleuls » au titre du contrat d'association, la somme de 538 € par enfant pour l'année 2012.

M. Le Sous-préfet a demandé de revoir la délibération, car un prix de revient par élève de l'école publique doit être fait pour l'école maternelle et pour l'école élémentaire et non confondu.

Après recalcul par les services, les prix de revient s'établissent ainsi :

- Ecole maternelle …… 959.70 €
- Ecole élémentaire ……. 257.68 €

Il est donc proposé d'annuler la délibération du 23 mars et de fixer les versements à l'école privée comme suit :

- Ecole maternelle …….. 959 €/élève
- Ecole élémentaire …… 257 €/élève
-

Le montant estimé de la dépense était de 53 800 € et devient 51 745 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité les propositions.

IV – PROJET DE SALLE DES FETES – Point sur le dossier

L'appel d'offre a été réalisé. 120 candidatures ont été déposées.

Après examen des dossiers, il a été constaté que deux étaient incomplets, à savoir :
- n° 27 : DL et ASSOCIES S.A.R.L.
- n° 101 : HYBRE Architecte

La Commission a décidé de ne pas retenir ces candidatures et de n'examiner que les références des 118 candidats restants.

Les critères retenus pour l'analyse des candidatures ont été les suivants :
- validité des dossiers administratifs
- validité de la composition du groupement : architecte, structures, fluides, économie, acoustique
- adéquation des moyens techniques et humains du groupement par rapport à la nature et aux exigences du projet qualité architecturale et de la démarche environnementale des références.

Afin de faciliter le travail du jury, les renseignements fournis ont été regroupés sur une fiche de synthèse. Chaque fiche comporte :
- le dossier d'agrément (conformité des pièces administratives du groupement)
- le dossier de moyens et compétences
- le dossier des références
- le dossier références "significatives".

Le jury a pu obtenir du Cabinet CAP URBAIN, toutes les informations complémentaires.

Les références ont été présentées en vidéo-projection à partir des éléments fournis par les candidats. A l'issue de cette présentation, 49 candidatures ont recueilli au moins une appréciation positive.

Un nouvel examen des références a été effectué pour les 18 candidatures ayant obtenu 3 voix et plus.

Après trois autres tours de votes, trois candidatures ayant obtenu le plus de voix ont été retenues :

▶ N° 28 : Agence ROULLEAU - NANTES

Bureaux d'étude associés
- Structures, fluides : INGEROP
- Economie : ECOBATI
- Acoustique : SERDB

Moyens et compétences
- 5 architectes, ingénieurs

Dossier des références
- salles des fêtes, salles multifonctions, polyvalents ou de spectacles :
  - 16 réalisations ou concours gagnés
  - 6 concours perdus
- autres domaines : 39 réalisations ou en concours gagnés.

Référence significative n° 1 - Vendespace à MOUILLERON LE CAPTIF (85)

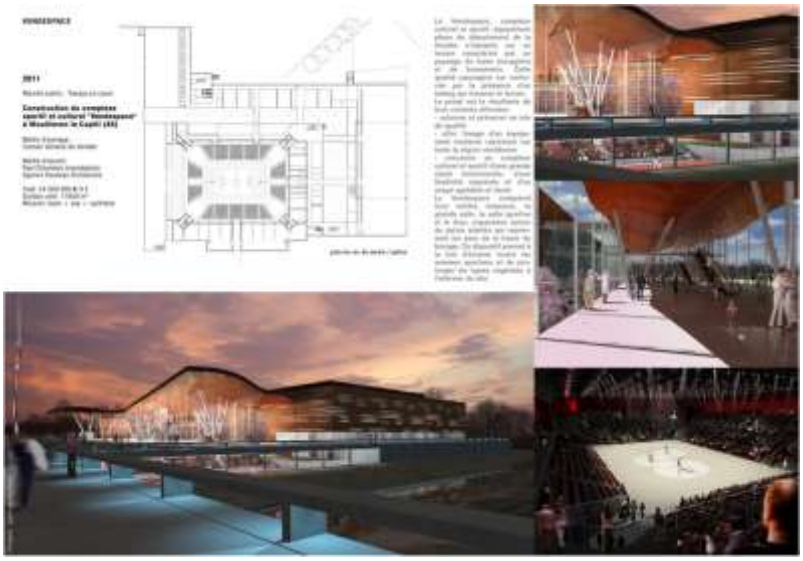

Référence significative n° 2 - Salle culturelle et festive à BOUVRON (44)

Référence significative n° 3 - Hangar à bananes (44)

▶ N° 83 : S.A.R.L. LABATUT

Bureaux d'étude associés

- Structures : AREST
- Fluides : BATEL
- Economie : TECHNIQUES ET CHANTIER
- Acoustique : SIGNAL DEVELOPPEMENT

Moyens et compétences

- 5 architectes, ingénieurs
- 6 dessinateurs, techniciens

Dossier des références

- salles des fêtes, salles multifonctions, polyvalents ou de spectacles :
  - 12 réalisations ou concours gagnés
  - 1 concours perdu
- autres domaines : 59 réalisations ou en concours gagnés.

Référence significative n° 1 - Salle conviviale au PUY ST-BONNET (49)

Référence significative n° 2 - Réhabilitation et extension salle polyvalente à LA HAYE FOUASSIERE (44)

Référence significative n° 3 - Salle de loisirs à la RENAUDIERE (49)

▶ N° 115 : Atelier de Maison Rouge

Bureaux d'étude associés

- Structures : EVEN STRUCTURES
- Fluides : TUAL ETUDES FLUIDES
- Economie : ECGG
- Acoustique : ACOUSTIBEL

<u>Ajout</u> :

- d'un Bureau d'études conseil scéno-technique : ANIMA PRODUCTIONS
- d'un paysagiste : 7 LIEUX

Moyens et compétences

- 3 architectes, ingénieurs
- 3 dessinateurs, techniciens

Dossier des références

- salles des fêtes, salles multifonctions, polyvalents ou de spectacles :
  - 3 réalisations ou concours gagnés
  - 4 concours perdus
- autres domaines : nombreuses réalisations scolaires et médiathèques

Référence significative n° 1 - Salle de convivialité à INDRE (44)

Référence significative n° 2 - Salle multifonctions à ISSÉ (44)

Référence significative n° 3 - Cinéma et Espace culturel à la TRANCHE SUR MER (85)

Le cabinet "S.A.R.L. PELLEAU et ASSOCIES, classé 4ème, a été retenu comme suppléant en cas de défection d'un des 3 candidats retenus :

Bureaux d'étude associés

- Structures : AREST
- Fluides : BATEL
- Economie : S.A.R.L. ATA
- Acoustique : SIGNAL DEVELOPPEMENT
- **1 architecte associé** : SARL GREGOIRE ARCHITECTES

Moyens et compétences

- 5 architectes, ingénieurs
- 6 dessinateurs, techniciens

Dossier des références

- salles des fêtes, salles multifonctions, polyvalents ou de spectacles :
  - 7 réalisations ou concours gagnés
  - 3 concours perdus
- autres domaines : très nombreuses références de 350 k€ à 19 000 K€

- Salle polyvalente à LONGEVILLE (85)
- Salle de loisirs aux CERQUEUX (49)

Référence significative n° 1 - Salle multifonctions à MOUCHAMPS (85)

Référence significative n° 2 - Salle polyvalente à LONGEVILLE (85)

Référence significative n° 3 - Salle de loisirs aux CERQUEUX (49)

Conformément au règlement de consultation, les trois candidats sont admis à présenter une offre sur la base du dossier de consultation qui leur sera remis et seront invités à préciser cette offre et les conditions de leur intervention, lors d'une audition en Mairie de ST LEGER SOUS CHOLET, fixée le mardi 4 septembre 2012.

Ci-après, le planning prévisionnel défini en juillet 2012.

COMMUNE DE SAINT-LEGER SOUS CHOLET
Construction d'une salle des fêtes

DOCUMENT "g"
planning prévisionnel

	PHASE ETUDES MAITRISE D'ŒUVRE				
1	Maître d'Ouvrage/Architecte	Adéquation programme/esquisse	7	nov.-12	
2	Architecte	Rendu de l'Avant-Projet Sommaire de l'Architecte	65	janv.-13	
3	Maître d'Ouvrage/programmiste	Remise de l'Analyse de l'Avant-Projet Sommaire du Maître d'Ouvrage	7	janv.-13	
4	Maître d'Ouvrage	**Validation** de l'Avant-Projet Sommaire par le Maître d'Ouvrage	7	janv.-13	
5	Architecte	Rendu de l'Avant Projet Détaillé de l'Architecte	75	avr.-13	1 ⇒ Prise en compte congés été
6	Maître d'Ouvrage/programmiste	Remise de l'Analyse de l'Avant Projet Détaillé du Maître d'Ouvrage	7	avr.-13	
7	Maître d'Ouvrage	**Validation** de l'Avant Projet Détaillé par le Maître d'Ouvrage	7	avr.-13	2 ⇒ Dépôt Permis de Construire
8	Architecte	Rendu du Projet et DCE de l'Architecte	85	juil.-13	
9	Maître d'Ouvrage/programmiste	Remise de l'Analyse du Projet et DCE du Maître d'Ouvrage	7	juil.-13	
10	Maître d'Ouvrage	**Approbation** du DCE par le Maître d'Ouvrage	21	août-13	3 ⇒ Prise en compte congés d'hiver et Envoi appel d'Offres Ouvert Entreprises
11	Architecte	Reception des Offres des entreprises	40	sept.-13	
12	Architecte	Remise de l'Analyse des offres d'entreprises	21	oct.-13	
13	Maître d'Ouvrage	**Approbation du choix des entreprises**	7	oct.-13	
	PHASE CHANTIER				
14	Maître d'Ouvrage	Mise au point des Marchés	7	oct.-13	
15	Maître d'Ouvrage	Approbation Préfecture	14	nov.-13	
16	Maître d'Ouvrage	Notification Marchés Travaux	14	nov.-13	
17	Maître d'Ouvrage	Ordre de service	14	déc.-13	
18	Architecte	Fin de la période de préparation chantier *(estimé à 2 mois)*	60	févr.-14	
19	Maître d'Ouvrage/Architecte	Fin des travaux *(estimé à 15 mois de travaux)*	450	mai-15	
20	Maître d'Ouvrage/Architecte	Réception des travaux	15	mai-15	
21	Maître d'Ouvrage/Architecte	Passage de la Commission de Sécurité	7	mai-15	
	INAUGURATION				
22	Maître d'Ouvrage	**Inauguration et utilisation**		mai-15	

V – LOCATION DES SALLES COMMUNALES AUX ENTREPRISES

Nous avons désormais des demandes de location des salles par des entreprises hors St-Léger. Exemple actuel : une demande d'un organisme de formation. Nous pouvons répondre positivement à la demande en particulier avec le pôle.
Un obstacle : aucun tarif défini pour ce type de location.
Pour mémoire, les tarifs 2012 :

Aux particuliers : St-Légeois ou membre d'un bureau d'association

- vin d'honneur (sans distinction de salle) : 81 €
- vin d'honneur foyer + cantine : 152 €
- foyer : 136 €
- foyer 2 jours consécutifs : 216 €
- salle du Petit Pré : 100 €
- salle du Petit Pré 2 jours consécutifs : 157 €
- petit matériel (ustensiles cuisine) : 31 €
- caution en cas de dégradation : 200 €

La proposition de M le Maire est la suivante :
<u>1/2 journée ou journée</u>

- salle du petit pré : 200 €
- salle pôle 1 ou 2 : 200 €
- salles 1 et 2 du pôle : 300 €
- foyer : 300 €
- caution en cas de dégradation : 200 €

Il serait gardé la possibilité de la gratuité pour les entreprises Saint-Légeoises dans certaines circonstances, par exemple, à caractère social (remise de médailles, réunion Comités d'entreprises …).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité, les propositions.

VI – PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES ASSAINISSEMENT ET GESTION DES DECHETS

Conformément à la réglementation, les rapports annuels sur le prix de l'assainissement et l'élimination des déchets sont présentés au Conseil municipal par Jean-Robert TIGNON, conseiller municipal.

Description du service

Cholet-Puy-Saint-Bonnet : contrat d 'affermage à Lyonnaise des Eaux jusqu'au 30 juin 2015.

Autres communes : régie avec prestation de services à SAUR jusqu'au 30 juin 2015.

SPANC : régie avec prestation de service à SANI OUEST jusqu'au 31 décembre 2014.

Description du patrimoine

- 721 km de réseaux eaux usées, pluviales et unitaires,
- 49 postes de refoulement d'eaux usées,
- 8 bassins de stockage-dépollution Cholet (2), La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Saint-Léger-sous-Cholet, Trémentines, Vezins,
- 14 stations d'épuration (de 50 à 116.000 équivalents-habitants).

Faits marquants

Étude :

- Le May-sur-Evre : schéma directeur eaux usées

Travaux de réseaux et STEP :

- Chanteloup-les-Bois :
  - Assainissement collectif les Ogeards – Consultation des entreprises
- Cholet :
  - Rue du Docteur Bousseau
  - Rue de Normandie
  - Rue de Stalingrad
  - Rue de Strasbourg
  - Rue Barjot
  - Station d'épuration des Cinq Ponts : renouvellement du laveur de sable, du tamis des matières de vidange, des grappins d'évacuation des silos à boues (Lyonnaise des Eaux – contrat DSP)

- La Romagne :
    - Rue des Forges
    - Rue des Hortensias
    - Rue Nationale
- La Séguinière :
    - Rue des Amourettes
    - Rue du Sacré Coeur
    - Rue de la Bastille
- La Tessoualle :
    - Carrefour Notre Dame/Leclerc/Pasteur
    - Rue de la Vendée
- Le May-sur-Evre :
    - PR du Rocher : mise en œuvre d'un équipement auto-nettoyant (engagement contractuel SAUR)
- Mazières-en-Mauges :
    - Déviation réseau la Gagnerie
    - PR des Peupliers : mise en œuvre d'un équipement auto-nettoyant (engagement contractuel SAUR)
- Nuaillé :
    - Bassin de dépollution – Lancement des études de conception
    - Nouvelle STEP – Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre
- Le Puy-Saint-Bonnet :
    - Lancement des études de conception du poste de transfert
- Saint Christophe-du-Bois :
    - Lancement des études de conception du poste de transfert
- Toutlemonde :
    - Nouvelle STEP – Consultation des entreprises et début des terrassements
- Vezins :
    - Rue des Frairies, chemin du Métreau

Faits marquants

Exploitation – Faits particuliers :

- Chanteloup-les-Bois – Mise en service des lagunes de stockage estival
- La Séguinière – Casse, par un tiers, sur le réseau de transfert général vers Cholet
- Cholet, Le May-sur-Evre, La Séguinière – Orages violents 22 Août (pluies de fréquence de retour 50 à 100 ans, 139 interventions)
- Pollutions : 10 événements (1 à Chanteloup-les-Bois, 5 à Cholet, 1 à La Séguinière, 1 au Puy-Saint-Bonnet, 2 à Saint Léger-sous-Cholet)

Prise en exploitation :

- Saint Léger-sous-Cholet – Mise en service du nouveau bassin tampon (Février 2011)
- La Romagne – Nouvelle station d'épuration (Juin 2011)

Suivi des réseaux de collecte

- le linéaire de réseaux curés préventivement est de 53 333 ml (7,4 % du linéaire total)
- le linéaire de réseaux inspectés par ITV est de 16 635 ml
- 725 enquêtes de conformité
- 986 avis sur DICT
- 165 avis sur permis de construire
- 125 nouveaux branchements
- 104 remplacements de fontes de voirie

Résultats de la station d'épuration des Cinq Ponts

- 4 656 149 m³ ont été traités (-18,2 % par rapport à 2010)
- Rendements de dépollution de la station d 'épuration des Cinq Ponts (traitement de 83 % des eaux usées traitées de la CAC) :

Paramètres	Moyenne 2011	Norme	Rendement 2011	Norme
DCO mg/l	33,7	60	95,9 %	95 %
DBO_5 mg/l	3,2	15	98,8 %	97 %
MES mg/l	6	10	98,3 %	98 %
NTK mg/l	3,4	5	94,5 %	90 %
NGL mg/l	7,7	10	88,4 %	85 %
Ptot mg/l	0,31	1	95 %	90 %

- Toutes les analyses sont conformes aux normes de rejets.
- Valorisation de la totalité des boues en agriculture : 1 402 tonnes de Matières Sèches.

Évolution du prix de l'assainissement collectif entre 2011 et 2012

(hors redevances pollution (0,31 €/m³) et modernisation des réseaux (0,19 €/m³) en 2011)

Service Assainissement	01/01/2011 € TTC	01/01/2012 € TTC	Variation	Prix au m³ au 01/01/12 en € TTC
Chanteloup-les-Bois	234,00 €	241,20 €	3,08 %	2,01 €
Cholet *	238,49 €	246,43 €	3,33 %	2,05 €
La Romagne	213,60 €	241,20 €	12,92 %	2,01 €
La Séguinière	234,00 €	241,20 €	3,08 %	2,01 €
La Tessoualle	234,00 €	241,20 €	3,08 %	2,01 €
Le May-sur-Evre	234,00 €	241,20 €	3,08 %	2,01 €
Mazières-en-Mauges	234,00 €	241,20 €	3,08 %	2,01 €
Nuaillé	168,00 €	192,00 €	14,29 %	1,60 €
St-Christophe-du-Bois	208,80 €	224,40 €	7,47 %	1,87 €
St-Léger-sous-Cholet	234,00 €	241,20 €	3,08 %	2,01 €
Toutlemonde	184,80 €	217,20 €	17,53 %	1,81 €
Trémentines	234,00 €	241,20 €	3,08 %	2,01 €
Vezins	234,00 €	241,20 €	3,08 %	2,01 €

Pour Cholet : TVA 5,5 % sur part CAC en 2011 et 7 % en 2012 – pour les autres communes : aucune TVA.

Les augmentations sont justifiées par le besoin de financement des travaux d'assainissement effectués dans les différentes communes par un souci d'harmonisation des tarifs assainissement sur le territoire communautaire.

Synthèse financière du service public d'assainissement collectif résultats cumulés

	Résultat cumulé au 31/12/2010	Part du résultat de l'exercice N-1 affecté en investissement	Résultat de l'exercice 2011	Résultat cumulé au 31/12/2011	Solde des restes à réaliser	Résultat cumulé au 31/12/2011 (y compris les restes à réaliser)
Investissement	- 2 269 685,38 €	0,00 €	83 359,55 €	- 2 186 325,83 €	1 946 664,94 €	- 239 660,89 €
Fonctionnement	685 259,07 €	626 538,65 €	739 436,78 €	798 157,20 €	0,00 €	798 157,20 €
TOTAL	- 1 584 426,231 €	626 538,65 €	822 796,33 €	- 1 388 168,63 €	1 946 664,94 €	558 496,31 €

Le résultat global du service de l'assainissement collectif s'établit à + 558 496,31 €

Service Public d 'Assainissement Non-Collectif (SPANC)

- Au total 2 232 installations existantes,
- Application du nouveau règlement de service approuvé le 20 décembre 2010,
- En 2011 :
  - réalisation de 81 contrôles sur installations neuves dont 49 conceptions et 32 réalisations,
  - réalisation de 23 diagnostics dans le cadre de vente : 3 priorités 3, 17 priorités 2 et 3 priorités 1,
- Tarifs en vigueur au 1er janvier 2011
  - visite diagnostic : 70,00 € net
  - contrôle de conception : 70,00 € net
  - contrôle de réalisation : 70,00 € net
  - contrôle périodique de bon fonctionnement : 70,00 € net

Synthèse financière du service public d'assainissement non-collectif (résultats cumulés)

	Résultat au 31/12/2011	Part de l'exercice affecté en investissement	Résultats de l'exercice 2011	Résultat cumulé au 31/12/2011 (y compris les restes à réaliser)
Investissement	4 938,00 €	0,00 €	1 877,00 €	6 815,00 €
Fonctionnement	17 452,01 €	0,00 €	- 11 684,77 €	5 767,24 €
TOTAL	22 390,01 €	0,00 €	- 9807,77 €	12 582,24 €

Rapport annuel 2011
Prix et qualité du service d'élimination des déchets

Modalités de collecte et traitement

	Prestataire	Traitement
Ordures ménagères Résiduelles	Collecte : en régie en porte à porte Collecte colonnes enterrées apport volontaire : prestation de service Brangeon Environnement Transfert : St Germain Valor3E Traitement : Valor3E	62,08 % par valorisation énergétique à Lasse 12,86 % par tri mécano-biologique 25,06 % par enfouissement à La Séguinière
Tri sélectif (emballages)	Collecte : en régie en porte à porte Collecte colonnes enterrées apport volontaire : prestation de service Brangeon Environnement Traitement : Brangeon Environnement (centre de tri)	Une fois triés, les emballages sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage agréées par Eco Emballages et/ou par la CAC

Modalités de collecte et traitement

Verre (214 colonnes à verre)	Collecte et stockage : Véolia – Grandjouan	Recyclage à Villeurbanne Société OI Manufacturing dans le cadre du contrat Eco-Emballages
Déchets provenant des 2 déchèteries et des 11 éco-points	Collecte et traitement : Brangeon Environnement	Une fois triés, les déchets sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage ou de destruction agréées par la CAC
Collecte et traitements des déchets d'activité de soins produits par les particuliers	Collecte : en apport volontaire dans les pharmacies du territoire Traitement : SOCCOIM	Incinération au Mans
Collecte des biodéchets (6 lycées, 7 collèges, 1 école primaire, 2 IME,, 1 foyer de jeunes travailleurs)	Collecte : en régie en porte à porte Traitement : Fers	Compostage à Cholet

Évolution des tonnages

- Poursuite de la baisse globale des déchets depuis quelques années (- 2,33 % par rapport à 2010),
- Réduction des ordures ménagères résiduelles (bac marron : - 4,60 % par rapport à 2010) .

La chute de la consommation et une prise de conscience de la gestion des déchets y ont contribué, ainsi que l'instauration de la redevance spéciale en avril 2011.

	OMR	EM	Verre	Déchèteries	Total
2010	17 949 T	5 199 T	2 537 T	19 865 T	45 550 T
2011	17 123 T	5 233 T	2 481 T	19 647 T	44 492 T
Evolution	- 4,60 %	+ 0,65 %	- 2,20 %	-1,1 %	- 2,33 %

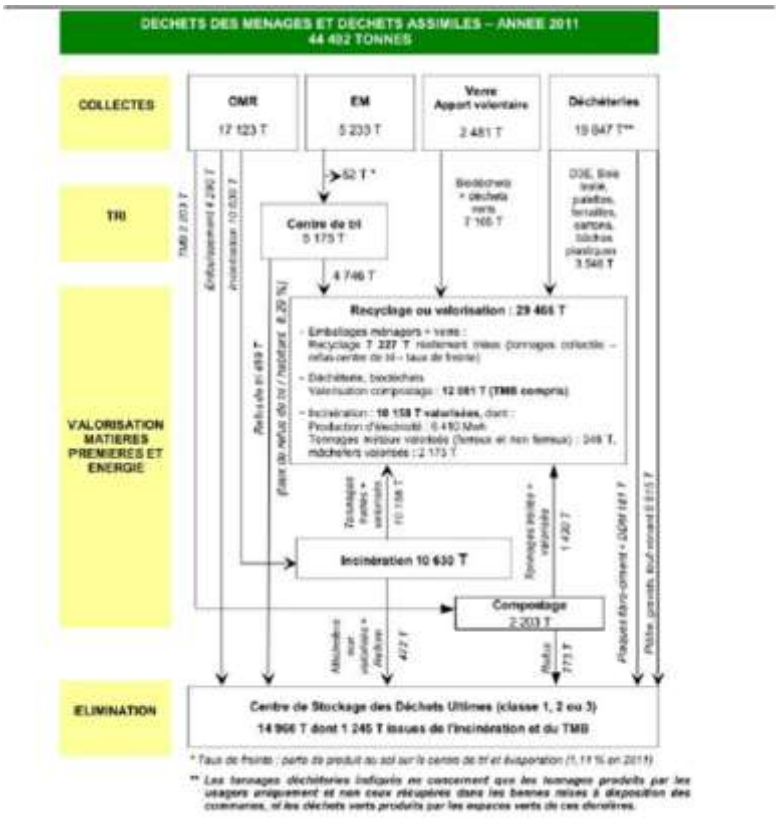

* Taux de fraîcheur : perte de produit au sol sur le centre de tri et évaporation (1,11 % en 2011)

** Les tonnages déchèteries indiqués ne concernent que les tonnages produits par les usagers uniquement et non ceux récupérés dans les bennes mises à disposition des commerces, et les déchets verts produits par les espaces verts de ces déchèteries.

Évolution tonnages collectés
Ordures Ménagères Résiduelles

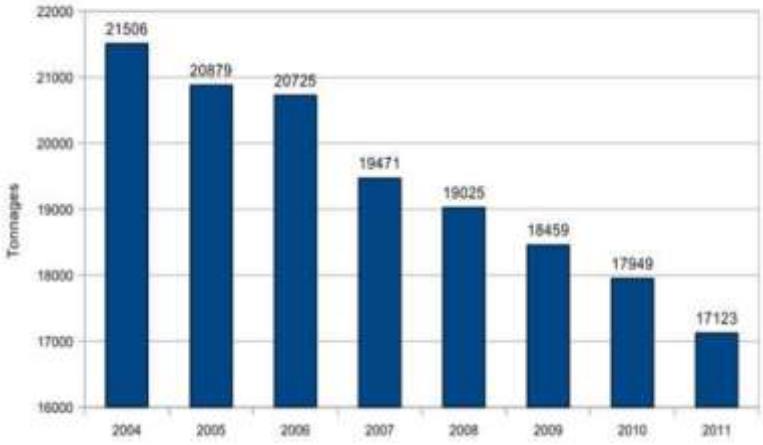

Évolution tonnages collectés
Emballages Ménagers (verre compris)

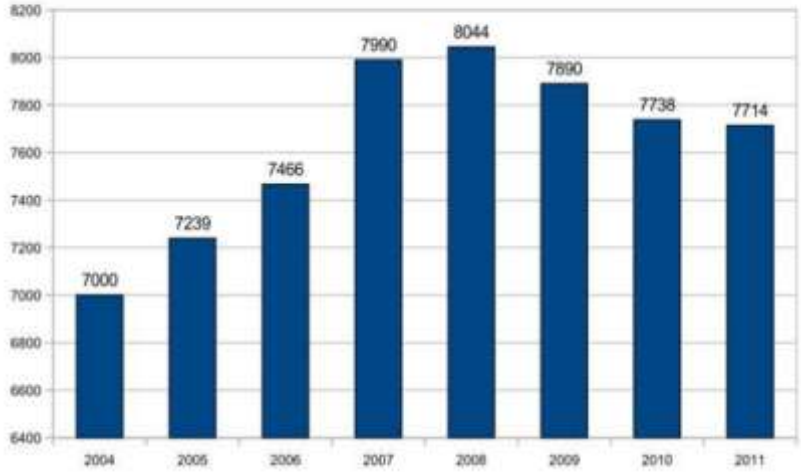

Sites de traitement des produits collectés

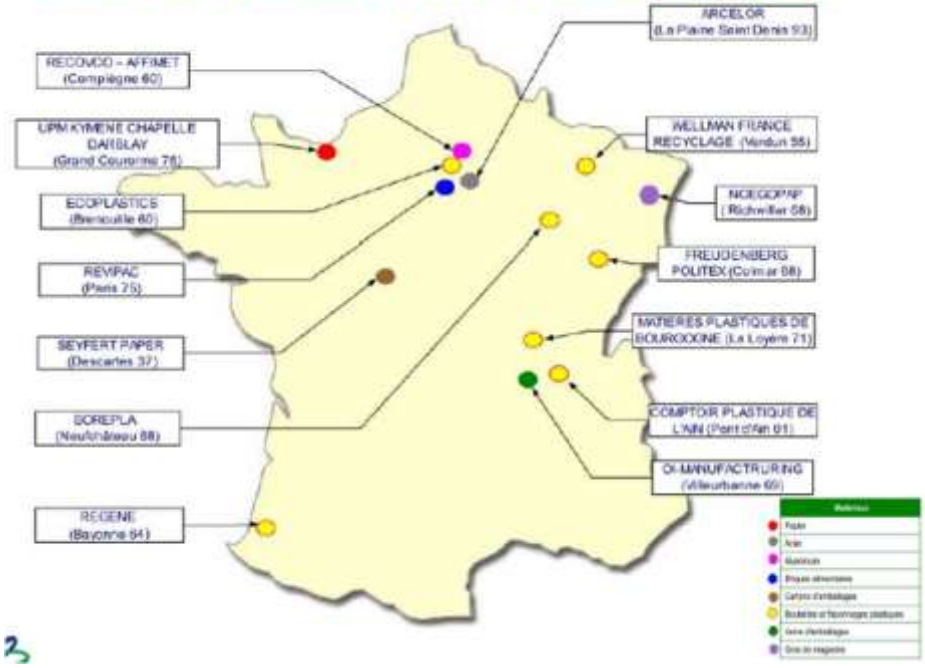

Bilan flux déchèteries et éco-points

	Déchèteries Cholet	Eco-points
Ferrailles – batteries	793	0
Cartons	338	116
Gravats	4 504	1 324
Déchets végétaux + Biodéchets	4442	2 663
Bois – Palettes – Bois traité	1 452	394
Tout-venant	2 262	725
DDM	79	0
Fibro-ciment	102	0
Bâches plastiques	6	0
D3E	447	0
TOTAL	**14 425**	**5 222**
TOTAL GENERAL	**19 647 T**	

Évolution tonnages déchèteries et éco-points

	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Evolution 2011/2010
Déchets végétaux, biodéchets *	6 463	7 105	+ 9,93 %
Gravats	5 838	5 828	- 0,17 %
Tout Venant	3 473	2 987	- 13,99 %
Ferrailles	982	793	- 19,25 %
Bois traité + Palettes	1 899	1 846	- 2,79 %
cartons	560	454	- 18,93 %
DDM	73	79	+ 8,22 %
Bâches plastiques	15	6	- 60 %
Fibrociment	91	102	+ 12,09 %
D3E	471	447	- 5,09 %
TOTAL	**19 865**	**19 647**	**- 1,10 %**

** tonnages hors déchets verts des communes représentant 978,55 T et le traitement de ceux de la ville de Cholet 1 090 T.*

Faits marquants

COLLECTE EN PORTE A PORTE

- Distribution des sacs de pré-collecte dans les habitats collectifs pendant toute l'année. 80 % des habitants ont été rencontrés par les ambassadeurs de tri et de prévention, qui en ont profité pour sensibiliser les usagers sur le tri et le gestion des déchets.
- Signature du nouveau contrat (CAP) barème E avec Eco-Emballages ainsi que les nouveaux repreneurs des produits issus du tri des emballages ménagers.
- Réorganisation et optimisation des tournées de collecte avec la mise en service en septembre de la plate-forme de transfert de VALOR3E à Saint-Germain-sur-Moine et la prise en compte des effets de la mise en place de la redevance spéciale déchets.
- Remplacement d'une benne à ordures ménagères de 26 tonnes pour la collecte traditionnelle des déchets.
- Sensibilisation au tri des biodéchets dans les lycées.
- Extension de cette collecte à 7 collèges, 1 lycée, 1 école primaire et 2 IME.

Faits marquants

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

- Fermeture de la déchèterie de la Blanchardière pour travaux de réhabilitation de février à juillet 2011.
- Achat de 145 nouvelles colonnes à verre pour le renouvellement du parc.
- Désignation du nouveau prestataire de collecte des colonnes enterrées et des colonnes à verre.

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

La CAC poursuit la promotion du compostage domestique en remettant des bons de réduction de 20 euros pour l'achat de composteurs et organisant des réunions pédagogiques.

Faits marquants

ETUDES - MARCHES

Poursuite de l'étude sur l'optimisation des éco-points de la CAC.

Lancement d'un marché pour une étude sur une éventuelle mise en place d'une tarification incitative sur le territoire de la CAC.

COMMUNICATION - LABEL

Lancement de la campagne sur la prévention, le compostage et l'organisation des déplacements en déchèteries.
Toutes les BOM ont été customisées avec des slogans imagés qui sensibilisent tout au long des circuits de collecte sur le territoire.

Faits marquants

PREVENTION

Signature du contrat cadre avec l'ADEME pour une durée de 5 ans pour la mise en place d'un " plan local de prévention " (PLP).
Recrutement d'une animatrice PLP.
Lancement du diagnostic du territoire des communes membres et de la collectivité.

Synthèse financière (résultats cumulés)

Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères fixé à 11,39 %
(Taux identique à 2010)

	Dépenses	Recettes	Résultat 2011	Résultat cumulé au 31/12/11 y compris restes à réaliser
Fonctionnement	8 703 205,57 €	11 509 280,08 €	2 806 074,51 €	5 099 474,03 €
Investissement	958 962,83 €	564 807,33 €	-394 155,50 €	-231 444,37 €
TOTAL F + I	**9 662 168,39 €**	**12 074 087,41 €**	**2 411 919,01 €**	**4 868 029,66 €**

Les chiffres des tableaux font apparaître un excédent de 4 868 029,66 € sur l'exercice 2011 qui serviront à financer les investissements à venir : centre technique des déchets, nouveaux sites d'accueil des déchets encombrants ainsi que des aménagements sur les systèmes de collecte dûs à la future tarification incitative.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

PREND ACTE des rapports qui n'appellent aucune remarque.

VII – REFLEXION SUR LES ZONES 30

Dans le prolongement de la réflexion de l'aménagement de la rue d'Anjou , il a été décidé de mettre la rue des mauges et certaines rues adjacentes en zone « 30 ».
Il faut désormais porter notre réflexion sur l'opportunité de prolonger ces zones "30" dans les rues de la Vendée et de Bretagne en y associant la rue de la cheminée.

Cette compétence est du ressort du Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police.
Cette présentation est destinée à avoir l'avis du Conseil municipal.

Le Conseil municipal EMET un avis favorable à l'unanimité.

VIII – BUDGET PRIMITIF 2012 – TRANSFERTS DE CREDITS

La totalité des crédits relatifs aux travaux d'aménagement de la rue des Mauges a été inscrite en section d'investissement.

Or, il s'avère que les dépenses concernant l'effacement des réseaux basse tension, sont à prévoir en section de fonctionnement.

Il est donc proposé les modifications suivantes :

	Dépenses		Recettes	
FONCTIONNEMENT	61523 - Entretien de voies et réseaux	+ 21 350		
	023 - Virement à la section d'investissement	- 21 350		
INVESTISSEMENT	2315 - Rue des Mauges Immobilisations en cours	- 21 350	021 - Virement de la section de fonctionnement	- 21 350

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité.

IX – PRESENTATION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (F.P.I.C.)

Conformément aux orientations décidées par le parlement en 2011, l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce nouveau mécanisme appelé **Fonds National des ressources intercommunales et communales (FPCI)** consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Cette solidarité au sein du bloc communal se mettra en place progressivement :
150 millions d'euros en 2012 ;
360 millions d'euros en 2013 ;
570 millions d'euros en 2014 ;
780 millions d'euros en 2015 ;
2% des ressources fiscales communales et intercommunales.
Soit plus d'un milliard d'euros (chiffre initial multiplié par 7).

Le calcul s'effectue pour chaque intercommunalité en fonction du **Potentiel Financier Intercommunal Agrégé PFIA** qui prend en compte l'ensemble des ressources fiscales autres que les taxes affectées, ainsi que les dotations forfaitaires des communes. Pour tenir compte du poids des charges, les populations retenues pour le calcul des PFIA sont pondérés de 1 à 2 par un coefficient logarithmique en fonction croissante de la taille des collectivités.

Le PFIA moyen français s'établit à 666,61 €
Sont contributeurs les ensembles intercommunaux dont le PFIA est supérieur à 90% du PFIA moyen soit 599,95 €.
Celui de la CAC s'établit à 694,15 €.

Dans le Maine et Loire, c'est le seul ensemble intercommunal amené à contribuer, tous les autres auront des reversements :

CODE SIREN	NOM EPCI	Solde FPIC
244900015	CA ANGERS LOIRE METROPOLE	1 318 351,00 €
244900700	CA DU CHOLETAIS	-165 959,00 €
244900361	CA SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	330 785,00 €
244900585	CC REG LION ANGERS	64 890,00 €
244900593	CC CANTON SEGRE	59 547,00 €
244900734	CC COTEAUX DU LAYON	75 602,00 €
244900882	CC DE BEAUFORT-EN-ANJOU	75 618,00 €
244900973	CC DE LA REGION DE DOUE LA FONTAINE	65 933,00 €
244900775	CC DE LA REGION DE POUANCE-C	47 003,00 €
244900668	CC DU BOCAGE	16 795,00 €
244900742	CC DU CANTON DE BAUGE	61 378,00 €
244900809	CC DU CANTON DE CANDE	16 876,00 €
244900783	CC DU CANTON DE CHAMPTOCEAUX	78 907,00 €
244900643	CC DU CANTON DE MONTREVAULT	77 693,00 €
244900940	CC DU CANTON DE NOYANT	6 257,00 €

Dans la région des Pays de la Loire, en dehors de la CAC, seule la CARENE Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire est contributrice de 526 471 €. Une répartition de droit commun entre la CAC et les communes membres est proposée par les services de l'Etat au prorata de leur contribution au Potentiel Financier Intercommunal Agrégé.

Potentiel Financier Agrégé par commune.

Chanteloup les Bois	791,96
Cholet	1200,35
May sur Evre	982,18
Mazières en Mauges	924,55
Nuaillé	933,98
La Romagne	845,04
Saint Christophe du Bois	794,84
Saint Léger sous Cholet	973,07
La Séguinière	1015,54
La Tessoualle	854,12
Toutlemonde	806,95
Trémentines	968,28
Vezins	792,88

Répartition de droit commun

CAC	58 445,00 €
Chanteloup les Bois	451,00 €
Cholet	82 956,00 €
May sur Evre	4 015,00 €
Mazières en Mauges	1 072,00 €
Nuaillé	1 279,00 €
La Romagne	1 480,00 €
Saint Christophe du Bois	1 644,00 €
Saint Léger sous Cholet	2 807,00 €
La Séguinière	4 555,00 €
La Tessoualle	2 427,00 €
Toutlemonde	803,00 €
Trémentines	2 920,00 €
Vezins	1 105,00 €
TOTAL	165 959,00 €

Sans délibération des intercommunalités au 30 juin, cette répartition s'applique.
Lors de sa séance du 18 juin dernier le conseil de communauté a d'abord voté à l'unanimité une motion de censure pour les raisons suivantes :

- L'absence d'équité du dispositif qui pénalise les territoires ayant favorisé leur développement industriel ;
- L'absence de consultation des conseils municipaux alors même que la mesure impacte les budgets municipaux ;
- Les délais très contraints dans lesquels les décisions doivent être prises ;
- Le prélèvement individuel sur les douzièmes imposé aux entités concernées.

Le conseil de communauté a ensuite souhaité délibéré pour procéder à une autre répartition en prenant en compte le **Coefficient d'Intégration Fiscale CIF.**
Cette possibilité est offerte par les services de l'Etat à condition qu'elle soit adoptée par une majorité des 2/3.

Le CIF est mesuré par le rapport entre la fiscalité directe levée par la CAC et la totalité des impôts levés par l'ensemble CAC Communes.

Par une voix pour et 62 abstentions la répartition prenant en compte le CIF est adoptée à l'unanimité :

Nom	Répartition en fonction du CIF et de la contribution des communes au PFA
CAC	70 421 €
Chanteloup-les-Bois	400 €
Cholet	73 720 €
Le May-sur-Evre	3 567 €
Mazières-en-Mauges	953 €
Nuaillé	1 136 €
La Romagne	1 315 €
Saint-Christophe-du-Bois	1 460 €
Saint-Léger-sous-Cholet	2 494 €
La Séguinière	4 047 €
La Tessoualle	2 157 €
Toutlemonde	713 €
Trémentines	2 594 €
Vezins	982 €
Total	**165 959 €**

Le Conseil municipal PREND ACTE de cette réglementation.

X - DIVERS

a) – TRANSFERT DE LA COMPETENCE "ECLAIRAGE PUBLIC" DE ST-ANDRE DE LA MARCHE AU S.I.E.M.L.

Par délibération en date du 2 mars 2012, la commune de Saint André de la Marche a décidé de transférer sa compétence « éclairage public » au profit du SIEML.

Lors du dernier Comité Syndical qui s'est tenu le 12 juin 2012, les membres présents ont accepté le principe de ce transfert.
Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal de ST LEGER doit délibérer sur l'adhésion de Saint André de la Marche au titre de la compétence optionnelle liée à l'éclairage public.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité.

b) – REVISION DE LA COTISATION DE L'ANNEE 2011

Conformément aux dispositions du contrat, le présent avenant a pour objet, la révision de la cotisation afférentes aux garanties "dommages causés à Autrui – Défense Recours".

Sur l'année 2011, une cotisation provisionnelle est versée en fonction de la masse salariale 2010. Une régularisation est à effectuer en fonction de la masse salariale réelle 2011.

- Cotisation provisionnelle émise à l'échéance 2011	1 179.42 € HT 1 285.56 € TTC
- Cotisation définitive pour l'année 2011 Montant des salaires bruts versés en 2011 (470 337.26 € x 0.270 %)	1 269.91 € HT 1 384.20 € TTC
COTISATION A PERCEVOIR AU TITRE DE L'AVENANT	90.49 € HT Soit **98.64 € TTC**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE les termes de l'avenant n° 4.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.**

XI – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

a) – CADRE DE VIE

- Accessibilité : la Commission élargie va retravailler ce sujet à l'automne, qui sera représenté au Conseil.
- MARTINEAU 3 : Appel d'Offres effectué. Démarrage des travaux en septembre par l'intérieur de la zone et fin par le giratoire route du May.
- Rue des Mauges : réception des travaux le 12 juillet 2012.

b) – VIE ASSOCIATIVE

- La réunion des plannings s'est bien passée
- Appel de candidature pour travailler sur le guide des associations
- Le malaise pour recruter des bénévoles a été le sujet de l'éditorial du bulletin.

c) - COMMUNICATION

- Appel d'offres pour le bulletin : les imprimeurs suivant ont été sollicité : VETELE, ICI FARRE, SIAUDEAU, RECTO-VERSO, DEVANNE
- Fête des CM : 63 élèves. Tout s'est bien passé.
- GASMA : envoi des courriers semaine 28
- Journée Développement durable : les classes de l'école publique ont participé. Tout s'est très bien déroulé.
- La Poste : elle nous propose de faire des enveloppes avec visuel : suggestion de la commission de mettre le logo de la commune (blason+Equilibre et Qualité de vie).

- Fête culturelle : une réunion de débriefing a eu lieu cette semaine.
  Le compte-rendu sera communiqué à chaque membre du Conseil municipal.
  le budget a été de 5 000 €, si on enlève les banderoles qui serviront à d'autres occasions.
  Dates retenues pour l'édition 2013 : 14 et 15 juin

XII - CALENDRIERS

JUILLET 2012

- **Lundi 16** : Conseil CAC – 18h30

AOUT 2012

- **Jeudi 23** : Réception CARISPORT
- **Samedi 25 et Dimanche 26** : Tournoi CARISPORT

SEPTEMBRE 2012

- **Lundi 3 :** Commission Cadre de Vie – 20h30
- **Mardi 4** : Concours projet salle des fêtes :
  audition des 3 architectes retenus – 15h
- **Vendredi 7** : Conseil municipal – 18h
- **Lundi 10** : Commission COMMUNICATION – 20h30
- **Mardi 11** : Commission VIE ASSOCIATIVE – 20h30
- **Lundi 17** : Conseil CAC – 18h30
- **Mercredi 19** :
  - Sous commission LOGEMENTS – 20h
  - Commission VIE SOCIALE – 20h30